

## COMPTE RENDU REUNION

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

<b>Date de la convocation : 20 octobre 2020</b> Date d'affichage: 20 Octobre 2020	<b>Nombre de membres en exercice : 19</b> <b>Nombre de votants : 19</b> Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt, le vingt-sept octobre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt octobre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	<b>Présents :</b> Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Claude GIRARD, Emmanuel FAZILLEAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Julia POUGNARD, Teddy VRIGNAUD, Anne Sophie VALLET, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN, Michel BENOIST, Irène VIGNAUD, Pascal GOGUET
<b>Secrétaire de séance : Anita CERCLET</b>	<b>Absent et excusés :</b> Peggy BERNARD qui a donné pouvoir à Emilie YONNET-THORIN

Avant d'ouvrir la séance M. Alain CANTEAU, Maire, fait le discours suivant suite à l'attentat du 16 octobre dernier.

*« Samuel PATY était professeur d'histoire et de géographie, deux matières indispensables pour éclairer le monde et s'éclairer soi-même.*

*A ces élèves il savait expliquer l'histoire, il désirait rejeter les fanatismes. Il voulait éduquer, préserver ses élèves en faire de véritables citoyens. Pour avoir défendu la laïcité et la liberté de penser il a été sauvagement assassiné. Tuer un enseignant, c'est tuer le projet d'ouvrir les enfants au monde.*

*Cet abject assassinat nous rappelle combien il nous faut être vigilant pour protéger les fondements de notre république laïque et démocratique. Il nous rappelle aussi que les valeurs inscrites dans la constitution doivent être défendues tous les jours, au risque de les mettre en danger. La liberté d'expression ne peut en aucun cas être bâillonnée par les croyances ou les idées de quiconque.*

*Ayons ce soir une pensée pour sa famille, pour son fils de 5 ans pour tous ses collègues enseignants c'est pourquoi je vous demande de respecter 1 minute de silence »*

A l'issue de la minute de silence, la séance est ouverte à 20 h 45

Madame Anita CERCLET est désignée secrétaire de séance.

#### PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Suite à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes le 08 octobre 2020, Inès BOUE, Robin CARTINIERE, Léane CHOQUET, Noa CLUZEAU, Juline MALLET, Tao MOREAU, Maude MOUNIER, Alexis ROUGIER, Yuna VALLET ont été élus.

Anne Sophie VALLET, Conseillère municipale en charge de ce dossier invite les membres élus présents à se présenter aux membres du Conseil Municipal, l'écharpe tricolore leur est remise à cette occasion.

## **INTERVENTION DE Me Dominique POUGNARD & M. Rabah LAICHOIR, CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

Mme Dominique POUGNARD et M. Rabah LAICHOIR conseillers départementaux font une présentation des compétences exercées par le Conseil Départemental, des différentes aides apportées tant aux Communes qu'aux citoyens, ainsi qu'une présentation du budget 2020.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2020**

Le procès-verbal de la réunion du 17/09/2020 est adopté à l'unanimité

### **PROJET LOTISSEMENT TERRAIN POIRAUT – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE**

M. Alain CANTEAU Maire indique que suite à l'acquisition du terrain POIRAUT et du projet de lotissement communal qui en découle, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de créer un budget annexe « Lotissement », budget qui sera assujéti à la TVA. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer le budget annexe correspondant.

M. le Maire précise qu'actuellement des négociations sont en cours avec les riverains propriétaires de la voirie parallèle au futur lotissement pour que la Commune devienne propriétaire de celle-ci. Le dossier reviendra en son temps devant le Conseil Municipal.

### **TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAU RUE INFIRMERIE – 1<sup>ère</sup> TRANCHE**

M. Claude GIRARD, rapporteur pour la « Commission Aménagement » indique que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau BT rue de l'infirmerie 1<sup>ère</sup> tranche, GEREDIS va enfouir à ses frais les réseaux électriques du rond-point de la route de Chizé au numéro 18 de la rue de l'infirmerie.

Il précise que dans le cadre de ces travaux il serait judicieux de remplacer les lampes d'éclairage public actuellement sur les poteaux béton par des mats avec lanterne LED et qu'il conviendrait également d'enfouir le réseau téléphonique ORANGE.

Pour ce faire, les devis suivants sont présentés :

- SEOLIS fourniture et pose de 10 mats d'éclairage public avec lanterne LED pour un montant TTC de 24 527.03 €.
- GEREDIS pour l'enfouissement du réseau téléphonique ORANGE pour un montant TTC de 35 558.66 €.

Il est indiqué que ces travaux peuvent bénéficier de subventions (SEOLIS à hauteur de 50 % sur la fourniture des mâts et lanternes et NIORT AGGLO dans le cadre du PACT reliquat enveloppe 2018-2020)

Sur proposition de la Commission « Aménagement » le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la réalisation des travaux d'enfouissement 1<sup>ère</sup> tranche,
- ACCEPTE les devis précités ci-dessus,
- VALIDE le plan de financement comme indiqué ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES	
Devis SEOLIS pour éclairage public HT	20 439,19	Subvention SEOLIS	6 580,63
Devis GEREDIS enfouissement réseau orange HT	29 632,22	PACT AGGLO	24 541,00
<b>Montant HT</b>		AUTOFINANCEMENT	18 949,78
TVA	<b>50 071,41</b>	TOTAL	<b>50 071,41</b>
<b>TOTAL TTC</b>	10 014,28		
	<b>60 085,69</b>		

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter le SIEDS pour la programmation des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche.

### AMENAGEMENT D'UN CITY STADE

M. Teddy VRIGNAULT rapporteur de la commission « Aménagement » rappelle que suite à la sollicitation de l'avis préalable auprès de l'Architecte des Bâtiments de France celui-ci n'a pas émis de réserve particulière sur le choix des matériaux du city stade, seulement sur les couleurs à utiliser :

*« Seules les teintes rouge et jaune ou rouge et blanc posent un souci d'intégration. En effet, des teintes plus neutre comme le gris beige, des beiges ou des gris (autre que l'anhracite) peuvent être associées aux rouges. Le blanc et le jaune ne sont pas des couleurs traditionnelles, elles sont donc à éviter afin que le regard ne se porte pas seulement sur le city stade mais aussi son environnement paysager ouvert sur la nature »*

Il précise que la Commission « Aménagement » a étudié plusieurs propositions avec des matériaux différents (bois, lame composite, tout acier), propositions homogènes au niveau des tarifs et que le choix fait par la commission dans une perspective de durabilité dans le temps est un city stade tout acier.

Il indique que la société PCV COLLECTIVITE a fait une proposition en tout acier pour un montant TTC de 49 116 .00 €.

Il est proposé d'avoir une réflexion commune avec le conseil municipal des jeunes pour réfléchir à l'aménagement extérieur qui serait à réaliser à proximité de cette installation.

Après échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité suit l'avis de la Commission et :

- DECIDE de retenir la proposition de PCV COLLECTIVITE pour un montant TTC de 49 116 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents d'urbanisme nécessaires à la réalisation du city stade,
- VALIDE le plan de e financement comme indiqué ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES	
Devis PCV pour fourniture et pose du City Stade		DETR	12 279,00
<b>Montant HT</b>	<b>40 930,00</b>	PACT AGGLO	20 465,00
TVA	8 186,00	AUTOFINANCEMENT	8 186,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 116,00</b>	TOTAL	<b>40 930,00</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions (ETAT au titre de la DETR et l'AGGLO NIORT au titre du PACT 2018-2020.

### **TRAME BLEUE – REHABILITATION ET CREATION DES MARES**

M. Emmanuelle FAZILLEAU rapporteur de la Commission « Aménagement » indique que dans le cadre du projet de réhabilitation et création des mares liée au projet « Trame Bleue », la Commission a étudié les devis présentés, conformes au cahier des charges établis par Nicolas COTREL. La Commission propose au conseil qui l'accepte à l'unanimité le devis présenté par ROCHE TP pour un montant TTC de 3 456.00 € Il est précisé qu'une réflexion sera engagée pour mettre cette démarche en valeur

### **CONTRAT ENTRETIEN DES HOTTES**

Michel BENOIST, rapporteur de la Commission « aménagement » rappelle que conformément à la réglementation en vigueur les hottes des cuisines de la cantine, de la salle polyvalente, de la cuisine d'été doivent être vérifiées périodiquement (une fois par an). Il précise que la Commune avait souscrit un contrat auprès de la société SUBLIMM, contrat échu depuis 2018.

Michel BENOIST précise qu'il serait judicieux d'assurer un entretien à minima à chaque période de vacances en nettoyant régulièrement les filtres.

La Commission « aménagement » propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par NIORT VENTILATION pour un contrat de 3 ans pour un montant de 3 119.90 € soit 1039.96 €/an et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

### **ZAE LES GROLETTES – PROPOSITION ACHAT BATIMENT CUMA**

M. Alain CANTEAU, Maire rappelle que suite à la décision de principe émise par le Conseil Municipal du 23 juillet dernier de se rapprocher de la CUMA de FORS, propriétaire d'un bâtiment de stockage situé sur la ZAE des grolettes, construit en 2010 d'une superficie de 165 m<sup>2</sup>. La CUMA a fait par courrier une proposition de vente du bâtiment à la Commune à hauteur de 32 000 €

Il précise que l'opportunité d'acheter ce bâtiment, qui pourrait permettre soit de reloger les services techniques dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg soit de le louer pour des activités artisanales ou autres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité 18 voix pour (Fabrice BRAULT, membre de la CUMA ne prend pas part au vote) ACCEPTE la proposition de la CUMA au prix de vente de 32 000 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

### **BUDGET 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Mme Béatrice BARBOT, Adjointe en charge des finances indique qu'il est nécessaire de modifier le budget tant en dépenses qu'en recettes du fait de l'acceptation de différents investissements votés lors des réunions du conseil et à un manque de crédit en dépense de fonctionnement.

Elle propose au conseil municipal qui l'accepte la décision modificative n° 2 pour des virements de crédit et ouvertures de crédit comme indiqué ci-dessous :



SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
N° OPERATION - LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP 2020	DM N° 1
225 - ACHAT ET REPARATIONS DE MATERIEL	20	2051	Concessions et droits similaires	5 000	650
	21	2184	Mobilier	4 000	-650
256 - ECLAIRAGE PUBLIC MISES AUX NORMES	23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	74 300	60 450
265 - ACHAT BATIMENT CUMA	21	2115	Terrains bâtis	0	35 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>					<b>95 450</b>
RECETTES					
LIBELLE OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP 2020	DM N° 1
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	13	1323	Départements	46 378	20 157
		13251	GFP de rattachement	71 826	49 696
		13258	Autres groupements	7 950	16 580
		1341	DETR	83 839	12 279
OPERATIONS FINANCIERES	16	1641	Emprunts en euros	251 050	-3 262
<b>TOTAL DES RECETTES</b>					<b>95 450</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP 2020	DM N° 1
ATENUATION DE PRODUITS	014	739223	Fonds de péréquation ressources intercommunales	3 000	281
CHARGES A CARACTERES GENERALES	011	63512	Taxes foncières	5 600	-281
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>					<b>0</b>

**REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – MISE EN CONFORMITE ET ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT 79**

M. Alain CANTEAU, Maire rappelle que suite à l'entrée en vigueur le 25/05/2018 du règlement européen 2016/679 dit Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), les Collectivités doivent adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection dans le traitement des données à caractère personnel. Le Conseil Municipal lors de la réunion du 28 mars 2019 avait validé la proposition faite par le CDG79 pour lancer une consultation ouverte visant à présélectionner des prestataires pour mener à bien cette obligation.

Le CDG 79 vient de communiquer le résultat de la consultation, pour notre strate :

Lot	Société retenue	Offre de base	Option 1 Mission de DPD externalisé	Option 2 Mission d'assistance et de conseil au DPD interne
2 Communes entre 1.000 et 3.499 habitants OU Etablissements publics 10 et 29 agents	GOCONCEPTS (01)	950 € HT	650 € HT / an	250 € HT / an

Après discussion, les membres du Conseil Municipal VALIDENT la proposition faite par le CDG79 et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention pour adhérer au groupement d'achat du CDG 79 et retient l'offre de base et l'option 1.

#### **LOTISSEMENT CLOS DU CHATEAU – CESSION DE TERRAIN**

M. Alain CANTEAU, Maire indique qu'il a reçu un courrier des consorts GRELIER/RICOLEAU & M. et Mme Anthony BERNARD domiciliés à FORS lotissement le clos du château qui souhaiteraient acquérir en prolongement de leurs propriétés une bande de terrain de 10 mètres sur la parcelle cadastrée AM 607 propriété de la Commune, parcelle achetée en 2019 au prix de 4.28 € le m<sup>2</sup>.

Il précise que la surface demandée d'environ 364 m<sup>2</sup> se trouve située dans une partie de la parcelle présentant un dénivelé et ne présentant qu'un intérêt minime pour la Commune, et que les frais d'acte notarié et de bornage seraient à la charge des acquéreurs.

Sur proposition du maire et après discussion, le conseil municipal à la majorité 18 voix pour (Emilie YONNET THORIN qui a reçu procuration de Peggy BERNARD intéressée par le dossier ne vote qu'en son nom), ACCEPTE cette cession de terrain pour l'euro symbolique et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. Alain CANTEAU, Maire donne les informations diverses suivantes :

- Suite à l'arrêt de la section judo à la SEP, le Judo Club NIORTAIS souhaite continuer à exercer cette activité sur le territoire communale et demande à utiliser la salle FORSINE et les tapis, la municipalité est d'accord sur le principe, une convention sera passée avec le Judo Club Niortais et une demande sera faite pour l'utilisation des tapis auprès de la SEP propriétaire des tapis.
- Le conseil est informé de l'arrêt d'activité du tennis club de FORS, une réflexion sera menée pour l'utilisation des terrains de tennis.
- Le SIVU de PRAHECQ reprend la compétence balayage voirie, exercée par la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour le compte des communes du SIVU, le conseil municipal sera amené à délibérer sur la transformation du SIVU de PRAHECQ en SIVOM à compter du 01/01/2021.
- Au niveau de l'urbanisme la commune est régie par un un Plan d'Occupation des Sols (POS), qui devient caduc au 31/12/2020. Le PLUID n'étant toujours pas arrêté, c'est le RNU qui devrait s'appliquer au-delà de cette date, c'est-à-dire instruction des dossiers par les Services de l'Etat. Au niveau national 7000 communes sont dans la même situation et dans l'attente de l'approbation du PLUID. La Communauté d'Agglomération a adressé un courrier à Philippe MOUILLER Sénateur pour qu'il intervienne auprès de l'état pour proroger le POS dans l'attente de la signature du PLUID
- Devant l'obligation d'établir un règlement intérieur du Conseil Municipal, une proposition de règlement sera adressé par mail aux membres du Conseil Municipal pour avis avant vote au prochain Conseil.

- Revitalisation du centre bourg : le dossier avance, des contacts intéressants sont en cours, la Communauté d'Agglomération nous accompagne sur ce dossier.
- Nous avons eu cette semaine 2 contacts avec des artisans qui cherchaient un emplacement en location sur la Commune. Une réflexion sera menée avec le service économie de la Communauté d'Agglomération propriétaire de terrains sur la commune dans la zone artisanale et d'avoir peut être un bâtiment relais sur le territoire de la Commune.

Nelly ROUAUD, indique qu'actuellement une enquête est en cours auprès des parents concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2020-2021, la majorité qui se dégage est un maintien des 4 jours ½ d'écoles, rythmes qui a la préférence des enseignants et de la municipalité. Le conseil sera appelé à délibérer lors de la prochaine réunion.

Conséquence de la pandémie actuelle, la Commune a proposé aux agents municipaux de prendre en charge la vaccination anti-grippe s'ils le souhaitent. A ce jour 3 agents en ont fait la demande.

Pascal AMICEL fait un point sur les inscriptions au Conseil des Sages, à ce jour 12 candidats (3 femmes/9 hommes) sont inscrits, la délibération constituant le Conseil des Sages sera soumise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Pascal GOGUET fait un retour sur sa participation à la journée « terres de lien » qui s'est déroulée à FORS le 07 octobre dernier sur le thème de l'Humus. L'association Terres de Lien rachète des terres agricoles afin de les reconvertir en 100 % biologique, 1 ferme est en activité actuellement à GRANZAY GRIPT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 30.

#### ¼ D'HEURES CITOYENS :

- Mme RABILLER demande si le projet d'ouvrir la venelle fermée actuellement et permettant d'accéder de la rue de la chamerie au centre bourg à proximité des salles associatives est toujours d'actualité. Il est répondu que ce projet fait partie intégrante du cheminement pour la revitalisation du centre bourg.
- M. RABILLER demande s'il y eu un retour suite à la réunion qui a eu lieu juste avant le confinement en mars dernier sur l'agriculture et l'alimentation, l'intervenant sera contacté pour avoir un compte rendu.

Fait à FORS, le 29 Octobre 2020.

Le Maire,  
Alain CANTEAU

